

**ÉTUDE DES DEMANDES DE PERMIS DE DÉMOLITION
25 juin 2019**

PRENEZ AVIS que le *Comité d'étude des demandes de permis de démolition* tiendra une séance le 25 juin 2019 afin de statuer, conformément au *Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement (RCA07 22014)*, sur les demandes ayant trait à la démolition des immeubles situés aux 1273, rue Island et 221, rue Sainte-Marguerite. Cette séance aura lieu à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2^e étage, selon le déroulement suivant :

19 h : 1273, rue Island
19 h 45 : 221, rue Sainte-Marguerite

Toute personne désirant s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis, faire connaître son opposition écrite et motivée au Secrétaire d'arrondissement, 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, Québec, H4C 2K4 ou à l'adresse courriel suivante : greffesud-ouest@ville.montreal.qc.ca .Toute personne intéressée peut aussi se faire entendre par le *Comité* lors de cette séance.

Montréal, le 6 juin 2019

La secrétaire d'arrondissement substitut
Daphné Claude